

PETR PAYS TOLOSAN

Procès-verbal du Conseil Syndical n° 21 du 4 mars 2020

19h - Salle du Conseil Municipal – BOULOC

Votants :

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 25/02/2020

CCHT : Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Roland CLEMENCON, Céline FRAYARD, Gilles MARTIN, Sébastien NOEL, Daniel CADAMURO

Membres présents : 34
Pouvoir : 1

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Claude MARIN

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Philippe SEILLES, Véronique MILLET, Léandre ROUMAGNAC

CCF : Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Colette SOLOMIAC, Edmond AUSSEL, Gilbert COMBIER, Patrick PAPILLAULT

CCVA : Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Robert SABATIER, Jean-Marie COURTEMANCHE, Isabelle GAYRAUD

Absents ayant donné pouvoir : Edmond VINTILLAS à Nicolas ANJARD

PREAMBULE

Le Président remercie Madame le Maire d'accueillir ce Conseil Syndical dans sa commune, et l'assemblée de s'être mobilisée pour ce dernier Conseil Syndical du mandat.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Le Président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début de séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président demande à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être Secrétaire de séance. Madame Véronique MILLET propose sa candidature.

Madame Véronique MILLET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

FINANCES

2. Vote du Budget Primitif 2020

Conformément à la loi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'est déroulé lors du Conseil Syndical précédent, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le budget primitif 2020 présenté est conforme aux orientations présentées dans le rapport, il est le plus sincère et précis possible, conformément à la nomenclature M14 du CGT, document budgétaire joint en annexe à la convocation.

2.1.Montant de la participation des EPCI Membres

Le Président rappelle que conformément aux engagements pris, le Budget Primitif 2020 a été construit avec comme préalable la stabilité et la reconduction à l'identique de la participation demandée aux EPCI membres du PETR Pays Tolosan.

Il est proposé pour 2020 :

⇒ La stabilité et la reconduction de la participation de 1.00 euro par habitant pour l'année 2020.

Les données permettant le calcul de la participation de chaque EPCI seront prises sur BANATIC (BAse NATionale sur l'InterCommunalité de la Direction Générale des Collectivités Locales) actualisées en janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

2.2. Budget Primitif 2020

Le Président expose que le Budget Primitif 2020 proposé est calculé au plus juste et à l'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de 550 105,25 € :

- Section de fonctionnement : 529 948,08 euros
- Section d'investissement : 20 157,17 euros

BUDGET PREVISIONNEL 2020						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Ch. 011	Charges à caractère général	284 604,00 €	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	1 200,00 €
	Ch. 012	Charges de personnels et frais assimilés	194 520,00 €	Ch. 21	Immobilisation corporelles	18 957,17 €
	Ch. 65	Autres charges d Gestion courante	16 831,00 €			
	Ch. 022	Dépenses imprévues	15 493,08 €			
	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	14 000,00 €			
	Ch. 042	Dotations aux amortissements	4 500,00 €			
Total Dépenses de Fonctionnement :			529 948,08 €	Total Dépenses Investissement :		20 157,17 €
RECETTES	Ch. 74	Dotation, subventions et participations	521 155,00 €	1068	Excédent capitalisé	1 657,17 €
	R002	Résultat reporté	8 793,08 €	Ch. 021	Virement de la section fonctionnement	14 000,00 €
				Ch. 040	Opération d'Ordre	4 200,00 €
Total Recettes de Fonctionnement :			529 948,08 €	Total Recette Investissement :		20 157,17 €

Adopté à l'unanimité

3. Délibération : Dotation Innovation Expérimentation

Le Président expose, que lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats régionaux 2018-2021 sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, départementales. Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région Occitanie et le Département de la Haute-Garonne ont convenu de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée.

Le présent contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire du PETR Pays Tolosan, le Département de la Haute Garonne et la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée pour :

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire du Pays Tolosan ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Encourager les dynamiques innovantes dans les territoires, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

Le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 entre la Région Occitanie et le PETR Pays Tolosan a été adopté à l'unanimité par le Conseil Syndical lors de sa session du 26 juin 2018.

Les territoires de projet ont été invités à engager des processus d'innovation et d'expérimentation avec l'aide d'une dotation spécifique votée par la Région pour la période 2018-2021.

Cette dotation repose sur les principes suivants :

- Soutien de la Région aux actions d'investissements et études externalisées correspondant à **une ou deux thématiques innovantes ou expérimentales, fixées pour l'ensemble de la période** et appropriées aux spécificités du territoire,
- Taux d'intervention de la Région de l'ordre de **30 % du coût HT** des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat,
- **Maîtrise d'ouvrage** des actions financées pouvant être **publique** (communes, EPCI, syndicats mixtes) **ou privée** (associations, entreprises)
- **Les projets** pourront être fléchés sur la dotation **à condition qu'ils n'émargent pas** à d'autres **dispositifs régionaux existants**.

Deux thématiques spécifiques sont ressorties et ont été soumises à la Région pour bénéficier de la mesure Innovation & Expérimentation :

Thématique 1 : **Expérimenter un territoire numérique et connecté** – fiche mesure 10.1 déjà intégrée à notre Contrat Territorial Occitanie Pyrénées

Objectifs visés pour la thématique 1 :

- Créer une dynamique au niveau du territoire, en rapprochant les possibilités du territoire, des envies et attentes du moment des habitants, des excursionnistes et des touristes.
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Créer du lien entre habitants et les ressources naturelles et économiques du territoire
- Expérimenter et développer les applications et objets connectés propres à notre territoire
- Expérimenter la domotique pilotée par smartphone sur les bâtiments publics
- Accompagner ou modifier les comportements
- Devenir un territoire connecté

Il est proposé d'ajouter à la Mesure Dotation Innovation & Expérimentation une nouvelle fiche mesure (10.2).

Thématique 2 : **Développer des solutions innovantes pour un territoire accessible**

Objectifs visés : Soutenir des projets qui permettent de développer des solutions de mobilité pour :

- Faciliter la multi modalité dans les modes de déplacements
 - Développer les modes actifs de déplacement
 - Rendre accessible les véhicules sans GES pour l'inclusion sociale et touristique
- Effet levier de la mesure Innovation & Expérimentation la première année (pour les programmes pluriannuels)
- Effet levier de la mesure Innovation & Expérimentation la première année (pour les programmes pluriannuels)
- Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur l'ajout de cette thématique à **la dotation innovation et expérimentation du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 et d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant au Contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées Méditerranée.**

Adopté à l'unanimité

4. Délibération : Soutien pour l'implantation de la ferme pilote à Villematier

Le Président expose que Le projet de création de la « ferme pilote de Villematier », permettra une production légumière collective en agriculture biologique au lieu-dit « la Combe » à Villematier.

La ferme d'une superficie de 37 hectares permettra de développer une production de légumes pour approvisionner le marché local et prioritairement le demi-gros : distributeurs et restauration hors-domicile.

Cette production est aujourd'hui largement déficitaire sur le territoire du PETR Pays Tolosan, et plus largement en Haute Garonne.

Ce projet est porté par le consortium Nourrir La Ville regroupant plusieurs associations et coopératives (SCIC jardins du Girou, Terre de Liens, CIVAM 31, ADEAR 31, ERABLES 31, SCIC le centième singe) : Terre de liens se portera acquéreur du terrain et le collectif envisage de créer une structure ad-hoc pour gérer l'activité de la ferme pilote.

Elle contribuera à la structuration de la filière légumes demi-gros bio et locale avec :

- La réorientation d'une exploitation céréalière vers une production majoritairement maraichère et légumière,
- Le parcours complet formation-accompagnement-travail-coopération, avec des modalités d'installation diversifiées, pour faciliter l'orientation de porteurs de projet, souvent motivés par des modèles de micro-ferme en vente directe, vers la production légumière :

- Des contrats de travail de 1 à 2 ans (insertion et/ou professionnalisation) avec une rémunération garantie indépendamment de la production et de la vente des produits
 - Une formation en alternance associée dans le domaine technique, la gestion d'entreprise agricole, la commercialisation, le juridique
 - Un encadrement par un professionnel expérimenté en production légumière et des moyens matériels mis à disposition
 - Un accompagnement global aux problématiques sociales, administratives ou financières personnelles
 - La possibilité, à l'issue du parcours, de poursuivre son engagement sur le domaine à travers différents statuts possibles (salarié de droit commun ou coopérateur), avec une surface foncière dédiée aux expérimentations individuelles diversifiée et une surface foncière dédiée aux productions collectives légumières
 - La commercialisation garantie des productions par le groupement Cocagne de la Haute-Garonne, avec, en perspective, la contribution à l'approvisionnement de la restauration collective
- Une gouvernance associant exploitants agricoles, partenaires commerciaux, coopératives, associations, collectivités et citoyens
 - Le développement de partenariats et l'essaimage.

Ce projet répond aux orientations stratégiques du projet de territoire du PETR Pays Tolosan, car il :

- Articule et amplifie les démarches déjà initiées sur le territoire, dans une approche systémique de l'alimentation « du champ à l'assiette » visée dans la candidature de Projet Alimentaire Territorial,
- S'insère dans les objectifs de création d'activités, d'essaimage et d'emplois non délocalisables,
- Déploie des emplois pérennes, saisonniers, et d'inclusion sociale,
- Inclut un les objectifs d'emplois de proximité, d'accessibilité, de mobilité locale et de diminution de déplacement,
- Relocalise notre production alimentaire,
- Permet l'accessibilité à tous de l'alimentation durable,
- Assure la sécurité alimentaire,
- Développe un partenariat public privé, une participation citoyenne,

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- le projet d'implantation de la « ferme pilote de Villematier »
- le soutien pour la création de la structure chargée de son administration.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

5. Questions diverses

Le Président demande s'il y a des questions, aucun point n'est soulevé

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Le Président



Didier CUJIVES